



Université Panafricaine de Gouvernance et Innovation (UPGI)
Université de Kinshasa (UNIKIN)



Facultés des Sciences Sociales OBSERVATOIRE DE LA GOUVERNANCE (O.G.)



Centre des recherches scientifiques en sciences sociales et humaines

REGLEMENT INTÉRIEUR DU CENTRE DE RECHERCHE DENOMME OBSERVATOIRE DE LA GOUVERNANCE (O.G.)

TITRE I : Dénomination et mission

Article 1. Présentation

Le Centre de Recherches dénommé Observatoire de la Gouvernance, en sigle, OG. est une structure de recherche scientifique en sciences sociales et humaines affiliée aux facultés des sciences sociales et humaines de l'Université Panafricaine de Gouvernance et Innovations (UPGI) et à celle de l'Université de Kinshasa (UNIKIN).

L'OG a pour mission l'enseignement et la conduite des recherches, fondamentales et appliquées, dans le domaine de la Gouvernance, publique et privée.

Article 2. Du siège

Le siège social du Centre de recherche scientifique dénommé Observatoire de la Gouvernance (O.G.) en sigle est établi au n° 108, avenue de l'Université, Quartier Livulu dans la Commune de Lemba/Ville de Kinshasa/RD. Congo, dans l'enceinte de l'Université Panafricaine de Gouvernance et Innovation.

L'OG a une succursale officielle au complexe sportif de l'Université de Kinshasa, dans la même commune de Lemba, Ville-Province de Kinshasa, en République Démocratique du Congo.

L'OG est une Association Sans But Lucratif (ASBL), de Droit Congolais. Ce siège pourra être transféré sur décision du Conseil d'Administration de l'O.G.

Observatoire de la Gouvernance (OG)
Adresses officielles

Université Panafricaine de Gouvernance et Innovations (UPGI)
C/Lemba, n° 108, avenue de l'Université, Quartier Livulu dans la
Commune de Lemba/Ville de Kinshasa/RD. Congo
Coordination : + 243 81 69 69 175

Université de Kinshasa (UNIKIN) B.P. 127 Kinshasa XI
C/Lemba, Mont-Amba /// Bâtiment-O.G. Complexe sportif/UNIKIN
Secrétaire. Scientifique : + 243 81 37 45 540
E-mail : michelbisa@gmail.com



Article 3. Des Objectifs

L'O.G. a pour objectif principal d'assurer des recherches en Gouvernance, publique et privée, dans le respect des exigences de l'assurance-qualité pour des recherches répondant aux standards internationaux.

Dans ce cadre, il met en œuvre des projets de recherche individuels ou collectifs, organise des rencontres entre chercheurs au sein de l'équipe et en relations avec d'autres institutions, accueille des doctorants et autres chercheurs dont les thèmes de recherches ont un lien avec l'objet d'étude de l'OG. et les étudiants en deuxième année de Licence et en DEA/DES.

Il veille à la diffusion de la production scientifique, notamment au travers des publications dans sa propre revue et dans d'autres revues de renommée internationale et nationale.

TITRE II : Composition

Article 4. Les membres

Conformément à l'article 3 de ses Statuts, les membres de l'OG sont regroupés en cinq catégories ci-après :

a. Membres fondateurs

Les membres fondateurs sont ceux qui ont pris part active à la création du Centre en signant les présents statuts.

b. Membres réguliers

Sans préjudice des dispositifs de l'article 6, les Membres fondateurs, sont de droit, Membres réguliers.

Peut devenir ou demeurer membre régulier de l'Observatoire de la Gouvernance., tout chercheur, sénior, junior et aspirant (Etudiant) qui, s'acquitte de ses cotisations et consacre, au moins la moitié de son temps, à des activités de recherche scientifique, d'encadrement ou de formation dans des domaines s'inscrivant dans la programmation scientifique de l'Observatoire de la Gouvernance.

Le statut de Membre régulier peut s'étendre à tout enseignant-chercheur qui satisfait les critères d'adhésion.

Un membre régulier doit, au cours de ses trois dernières années d'activités, avoir collaboré de manière significative avec d'autres membres réguliers du centre. Ces collaborations se manifestent notamment par la codirection des travaux de production des données sur le terrain, des travaux de co-écriture d'articles et autres textes scientifiques, de co-animation des conférences, colloques, symposiums et autres rencontres de restitutions des résultats des recherches ainsi que l'obtention de subventions avec d'autres membres réguliers.

Observatoire de la Gouvernance (OG)
Adresses officielles

Université Panafricaine de Gouvernance et Innovations (UPGI)
C/Lemba, n° 108, avenue de l'Université, Quartier Livulu dans la
Commune de Lemba/Ville de Kinshasa/RD. Congo
Coordination : + 243 81 69 69 175

Université de Kinshasa (UNIKIN) B.P. 127 Kinshasa XI
C/Lemba, Mont-Amba /// Bâtiment-O.G. Complexe sportif/UNIKIN
Secrétaire. Scientifique : + 243 81 37 45 540
E-mail : michelbisa@gmail.com

Le membre régulier s'engage à participer activement aux travaux et aux activités d'animation scientifique de l'Observatoire de la Gouvernance (O.G.). Ses publications doivent mentionner son appartenance à l'O.G.

Le Membre régulier a accès à l'ensemble des ressources humaines et matérielles offertes par le Centre.

L'acceptation des nouveaux membres réguliers et l'évaluation périodique des membres réguliers relèvent du Coordonnateur du Centre après consultation du Comité exécutif.

c. Membres associés

Peut devenir membre associé, tout chercheur d'une université ou indépendant, ou chercheur des milieux de pratique dont les travaux peuvent s'inscrire dans le domaine de la Gouvernance et qui en exprime, librement et par écrit, la demande.

Le membre associé doit démontrer sa contribution active au développement de la programmation scientifique du Centre.

Le membre associé n'a accès aux ressources du Centre que dans le cadre de sa participation à des projets de recherche s'inscrivant dans l'un ou l'autre des axes de recherche de l'Observatoire de la Gouvernance

d. Étudiant-membre

Peut-être étudiant-membre de l'Observatoire de la Gouvernance, tout étudiant de 3^{ème} année de Graduat (L3 LMD) et suivantes promotions académiques, DEA/DES, ou Doctorant dont le projet de mémoire ou de thèse s'inscrit dans la programmation scientifique de l'O.G. et qui est dirigé ou co-dirigé par un membre régulier ou associé de l'O.G.

L'étudiant-membre n'a accès aux ressources de l'O.G. que dans le cadre de sa participation à des projets de recherche s'inscrivant dans l'un ou l'autre des axes de recherche du Laboratoire.

e. Membre d'honneur

Peut être Membre d'honneur, toute personne, physique ou morale, dont la contribution matérielle, financière, morale et/ou spirituelle concourt à l'atteinte des objectifs de l'O.G.

Article 5. Attributions des membres

5.1. L'appartenance à l'O.G. implique une participation régulière aux activités de recherche, d'administration et de valorisation de la recherche.

5.2. L'appartenance permet au chercheur de disposer des moyens matériels de l'équipe. Chaque membre de l'O.G. mentionne son rattachement à l'occasion de chacune de ses publications.

Observatoire de la Gouvernance (OG)
Adresses officielles

Université Panafricaine de Gouvernance et Innovations (UPGI)
C/Lemba, n° 108, avenue de l'Université, Quartier Livulu dans la
Commune de Lemba/Ville de Kinshasa/RD. Congo
Coordination : + 243 81 69 69 175

Université de Kinshasa (UNIKIN) B.P. 127 Kinshasa XI
C/Lemba, Mont-Amba /// Bâtiment-O.G. Complexe sportif/UNIKIN
Secrétaire. Scientifique : + 243 81 37 45 540
E-mail : michelbisa@gmail.com

Chaque membre de l'O.G. communique toutes les informations relatives à ses travaux dont il dépose un exemplaire auprès de l'équipe. Ces informations sont mentionnées dans les bilans et les organes de communication de l'O.G.



Toute thèse, DEA/DES et Mémoire soutenu par un membre permanent ou par un membre associé de l'O.G. est déposée auprès de la bibliothèque de l'O.G.

TITRE III : Administration

Article 6. La Coordination

L'O.G. est administré par un Coordonnateur secondé par deux secrétaires : le secrétaire scientifique et le secrétaire Administratif et Financiers. Les trois instances constituent le Comité exécutif de l'O.G.

Article 7. Le Coordonnateur

7.1. Le Coordonnateur de l'OO doit être un membre permanent, en activité, enseignant-chercheur et Professeur d'Université.

7.2. Le Coordonnateur est responsable devant l'Assemblée Générale de l'O.G.

7.3. Le Coordonnateur met en œuvre les orientations définies par l'Assemblée Générale. Il veille au fonctionnement du Centre. Il représente l'O.G. tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'université et du Pays. Il prépare les conventions et les contrats de recherche. Il exécute le budget et nomme les secrétaires, scientifiques et administratifs ainsi que les responsables des projets au sein de l'O.G.

Article 8. Le Secrétariat scientifique

8.1. Le Secrétaire Scientifique de l'O.G. assiste le Coordonnateur et gère avec lui les travaux scientifique de l'O.G. Il met en application les orientations scientifiques de l'O.G. qui sont soumises à l'approbation du Coordonnateur.

8.2. Les Secrétariats de l'O.G.

a. Sous la responsabilité du coordonnateur, le Secrétaire scientifique s'occupe de :

- la création d'un projet scientifique, l'évaluation d'un projet scientifique en cours et l'affectation des moyens,
- supervise les travaux éditoriaux de la revue de l'OG ,
- Supervise les travaux des responsables des projets et d'axes des projets, sur le plan de la forme et du contenu des travaux,
- Les critères d'évaluation des projets scientifiques sont laissés à l'appréciation de l'Assemblée Générale.

Observatoire de la Gouvernance (OG)
Adresses officielles

Université Panafricaine de Gouvernance et Innovations (UPGI)
C/Lemba, n° 108, avenue de l'Université, Quartier Livulu dans la
Commune de Lemba/Ville de Kinshasa/RD. Congo
Coordination : + 243 81 69 69 175

Université de Kinshasa (UNIKIN) B.P. 127 Kinshasa XI
C/Lemba, Mont-Amba /// Bâtiment-O.G. Complexe sportif/UNIKIN
Secrétaire. Scientifique : + 243 81 37 45 540
E-mail : michelbisa@gmail.com

Sous la responsabilité du coordonnateur, le secrétaire Administratif et Financier de l'O.G. est chargé de :

- Respect et faire respecter le règlement intérieur et les statuts de l'O.G.,
- Bonne gestion des ressources humaines, financières, matérielles, temporaires et de tout le patrimoine de l'O.G.
- Coordination de l'équipe des relations publiques et les accueils et logements des invités de l'O.G.
- Sécurité administrative et juridique de l'O.G.
- Il garde le sceau de l'O.G.



8.3. Le Comité exécutif de l'O.G. est responsable devant l'Assemblée Générale.

Article 9. De l'Assemblée générale

9.1. Tout membre de l'O.G., quel que soit son statut, est membre de l'Assemblée Générale. L'assemblée générale réunit également les personnels administratifs et techniques affectés à l'O.G.

9.2. Sous réserve des dispositions relatives à la contribution, les membres permanents et les membres associés, pour au moins la gestion d'un projet, ont voix délibérative. Les autres membres ont voix délibérative à l'exception des questions budgétaires et statutaires, pour lesquelles ils ont voix consultative.

Les décisions se prennent à la majorité simple. Le quorum est de la moitié des membres permanents de l'OG.

9.3. L'A.G. se réunit une fois par an, de préférence au mois de mars, avant les journées scientifiques ordinaires de l'OG et, chaque fois que de besoin, sur convocation du Coordonnateur ou à la demande de la moitié des membres permanents. L'A.G. entend les bilans préparés par le Conseil ainsi que le programme d'activités prévu pour l'exercice prochain.

Elle délibère des orientations de recherche. Elle entend le rapport financier annuel et l'approuve.

Elle délibère du budget et le vote.

TITRE IV : BUDGET

Article 10. Les deux secrétaires préparent et proposent au Coordonnateur, chaque année, le budget, qui doit être soumis à l'Assemblée Générale et obtenir la majorité des suffrages exprimés.

Article 11. Les recettes et les dépenses de l'O.G. font l'objet d'un audit initié par le coordonnateur et/ou l'Assemblée Générale

Article 12. Les recettes comprennent : les Contributions volontaires, les dons, les legs, les crédits accordés pour le fonctionnement de l'O.G. - Les crédits obtenus sur appels d'offres pour la réalisation de travaux de recherche ou de valorisation de la recherche, les crédits provenant de partenaires privés et obtenus pour la réalisation de travaux de recherche ou de valorisation de la recherche. Les crédits

Observatoire de la Gouvernance (OG)
Adresses officielles

Université Panafricaine de Gouvernance et Innovations (UPGI)
C/Lemba, n° 108, avenue de l'Université, Quartier Livulu dans la
Commune de Lemba/Ville de Kinshasa/RD. Congo
Coordination : + 243 81 69 69 175

Université de Kinshasa (UNIKIN) B.P. 127 Kinshasa XI
C/Lemba, Mont-Amba /// Bâtiment-O.G. Complexe sportif/UNIKIN
Secrétaire. Scientifique : + 243 81 37 45 540
E-mail : michelbisa@gmail.com

provenant d'un reversement de dons et legs faits à l'O.G. Les crédits issus de la vente des publications scientifiques de l'O.G.



TITRE V : Modification du Règlement Intérieur

Toute modification du règlement intérieur proposée par un ou plusieurs membres doit obtenir les deux tiers des suffrages des membres permanents. La voix du coordonnateur est prépondérante.

TITRE VI : Mise en application du Règlement intérieur

Le présent règlement intérieur entre en application dès son adoption par l'assemblée générale.

Le Comité exécutif en définit les modalités d'application. Le Coordonnateur de l'O.G. est chargé de la mise en place des structures définies par ce règlement.

Le Règlement intérieur adopté par l'Assemblée Générale du 13 mars 2018, à l'Université de Kinshasa, Ville-Province de Kinshasa, en République Démocratique du Congo.

Ainsi fait à Kinshasa,

Le 13 mars 2018

Les signataires

1. Prof. Célestin Musao Kalombo Mbuyu, Coordonnateur
2. Professeur Michel Bisa Kibul, Secrétaire Scientifique
3. Assistant Bienvenu Kobongo, Secrétaire Administratif et Financier
4. Assistante Nadia Kapinga Kayembe, Membre fondateur
5. Bienfait Kambale, Membre Fondateur
6. Assistant Faustin Birindwa, Membre fondateur
7. Assistante Gloria Kinkela Pindi, Membre fondateur



Enregistré par nous Soussignés
le 13/03/2018 à l'an deux Mille...

à l'Office Notarial de la Ville de Kinshasa
Sous le n° 12.912. Fok. 104-1.22

Volume...
Le Notaire / MONT-AMBA

Observatoire de la Gouvernance (OG)
Adresses officielles

Université Panafricaine de Gouvernance et Innovations (UPGI)
C/Lemba, n° 108, avenue de l'Université, Quartier Livulu dans la
Commune de Lemba/Ville de Kinshasa/RD. Congo
Coordination : + 243 81 69 69 175

Université de Kinshasa (UNIKIN) B.P. 127 Kinshasa XI
C/Lemba, Mont-Amba / Bâtiment-O.G. Complexe sportif/UNIKIN
Secrétaire. Scientifique : + 243 81 37 45 540
E-mail : michelbisa@gmail.com